



LA BASSE-NORMANDIE, RÉGION PILOTE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

PARTICIPEZ À L'AVENTURE AVEC LE NOUVEAU CHÈQUE ÉCO-ÉNERGIE BASSE-NORMANDIE !

La transition énergétique est un des tous premiers enjeux pour la Basse-Normandie dans les prochaines années. C'est un enjeu environnemental contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique. Mais c'est aussi un enjeu de développement économique majeur pour notre territoire. C'est pourquoi, dans le cadre de sa démarche de développement durable - l'Agenda 21 - la Région a décidé d'en faire une priorité.

Pour parvenir à cette transition, il nous faut en premier lieu engager un vaste chantier d'économies d'énergie dans tous les secteurs d'activités, tous les domaines de notre vie quotidienne. Avec plus de la moitié de nos consommations énergétiques, les bâtiments sont une cible prioritaire d'amélioration.

En rénovant votre habitation, vous contribuez à répondre à cet enjeu tout en faisant des économies sur vos factures. C'est pour vous y encourager que la Région a décidé de lancer le nouveau Chèque éco-énergie Basse-Normandie. Avec lui, elle est à vos côtés dès le montage de votre projet pour vous faciliter la tâche et vous aider à réussir votre rénovation : être bien conseillé, identifier les professionnels compétents, cibler les travaux les plus rentables sur le long terme, financer vos travaux...

Avec la Région, participez au développement durable de votre territoire.

Laurent Beauvais
Président de la Région Basse-Normandie

Le Chèque éco-énergie Basse-Normandie, UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET

CONSEILS GRATUITS

1

Bénéficiez de conseils gratuits et indépendants « Rénovation Infos Service » auprès des Conseillers Habitat Solidaire et Durable. Ils vous apportent un accompagnement personnalisé pour orienter votre projet de rénovation ainsi qu'une information complète sur l'ensemble des aides possibles.

AUDIT ÉNERGÉTIQUE

2

Faites mener un audit énergétique global de votre habitation par un professionnel. Il vous permettra d'identifier les vraies priorités d'amélioration pour votre maison et vous suggérera un scénario de travaux pour une rénovation efficace sur le long terme.

TRAVAUX

3

Faites réaliser les travaux les plus pertinents pour parvenir, en une ou plusieurs étapes, à une maison Basse Consommation (BBC).

À SAVOIR

Un engagement régional : le Plan Bâtiment Durable

Le Chèque éco-énergie Basse-Normandie initié par la Région contribue à l'objectif de rénover 40 000 logements en Basse-Normandie d'ici 2020, porté en commun avec l'État, l'ADEME, l'Anah et le Plan Bâtiment Durable national, en partenariat avec tous les acteurs du territoire : professionnels du bâtiment, conseils généraux et collectivités locales, association ARCENE...

Les Chèques éco-énergie Basse-Normandie sont cumulables avec les autres aides : aides de l'ANAH, certificats d'économies d'énergie... ainsi qu'avec les prêts bonifiés et prêts à taux zéro proposés par les banques. N'hésitez pas à parler de ce dispositif avec votre banquier.

5 TYPES DE CHÈQUES



MONTANT 800 €

> CHÈQUE « AUDIT ÉNERGÉTIQUE ET SCÉNARIO »

Profitez d'une aide pour réaliser cette première étape incontournable pour une rénovation réussie en faisant appel à un professionnel local et compétent (en convention avec la Région).

Cette aide est accessible sans conditions de ressources.

MONTANT DE 500 €
À 9 200 €



> CHÈQUE « TRAVAUX »

Suite à une étude énergétique, bénéficiez d'une aide à la réalisation de travaux compatibles avec l'atteinte du niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) en plusieurs étapes ou en une seule fois :

Niveau 1 : aide pour une première étape de rénovation permettant de gagner 2 classes sur l'étiquette énergétique ou plus de 40 % sur sa consommation d'énergie

Niveau 2 : aide pour une première étape ambitieuse de rénovation permettant de gagner 3 classes sur l'étiquette énergétique ou plus de 60 % sur sa consommation d'énergie

Niveau 3 : aide pour une rénovation globale BBC en une seule fois

Ces aides sont accessibles sous certaines conditions de ressources et cumulables avec les autres aides existantes (aides de l'Anah, crédit d'impôts, certificats d'économies d'énergie...)



MONTANT 500 €

> CHÈQUE « POÊLE À BOIS »

Après avoir fait réaliser une note de dimensionnement et un devis par une entreprise locale et compétente (en convention avec la Région), bénéficiez d'une aide à l'installation d'un poêle à bois efficace, bûches ou granulés.

Cette aide est accessible sous certaines conditions de ressources et peut être apportée également à des locataires avec accord écrit de leur propriétaire.